



liquidation judiciaire d'une entreprise lors d'une construction

Par **guillaumotard**, le **12/10/2011** à **11:29**

Bonjour,

Nous faisons actuellement construire une maison.

Au départ, notre mandataire nous a orienté vers une entreprise de bâtiment pour réaliser le chemin d'accès et l'excavation des terres avant le coulage des fondations.

Nous avons donc réglé la somme pour les travaux, pensant que l'entreprise n'interviendrait qu'au début du chantier.

Le problème est que cette dernière devait intervenir également en fin de chantier pour les raccordements, chose que nous ne savions pas.

Malheureusement pour nous, elle est en liquidation judiciaire depuis le 27.09.2011.

Quels sont nos recours pour récupérer l'argent avancé, merci infiniment de nous aider!

Par **Christophe MORHAN**, le **12/10/2011** à **22:36**

Sauf si vous avez souscrit une assurance à cet effet, vous n'avez malheureusement qu'à déclarer votre créance auprès du liquidateur par lettre recommandée avec AR très rapidement.